

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. III, No 10.

Montréal, Octobre 1897.

50 cts par an.

COUCHANT GLORIEUX

On dirait que le fleuve a dissous le soleil,
Car, froissant aux vieux ponts son onde lourde et plate,
Charriant des rubis énormes, il éclate
Et rutile, au métal en fusion pareil.

La cité qui jamais ne connaît le sommeil,
Dont la puissante voix tour à tour gronde et flatte,
Semble une ville d'or, de pourpre et d'écarlate,
Comme en évoque en nous quelque songe vermeil.

Partout brillent palais, temple, tour, flèche et dôme ;
Et Paris, qui résume Athènes et Sodome,
Dressant son front de marbre orgueilleux et rougi,

Voit, tandis que le fleuve en bas traîne sa moire,
Vers l'arc prodigieux à l'horizon surgi,
Le Génie et le Ciel mêler leur double gloire.

LÉONCE DEPONT.

LES SAISONS DE L'AMOUR

Jeune fille, voici le printemps de l'amour ;
Laissons se marier nos cœurs pleins de jeunesse :
La vie est à vingt ans une coupe d'ivresse,
Profitions de la vie, elle n'aura qu'un jour.

Jeune femme, voici l'été des fleurs moroses ;
Laissons nos mains s'unir et bien vite aimons-nous ;
Peut-être que demain tes deux grands yeux si doux,
O tristesse ! pourront pâlir comme des roses.

Femme, voici venir l'automne et ses frimas ;
Laissons rêver encor notre âme inassouvie.
Nous sommes tous les deux au déclin de la vie
Et nos espoirs passés ne nous reviendront pas.

O vieillese, voici l'hiver, fermons nos portes ;
Laissons s'éteindre en nous l'amour, car, désormais,
Nos cœurs sont des tombeaux où dorment à jamais,
Comme des trépassés, nos illusions mortes !

JEAN CHARBONNEAU.

Montréal, 1897.

Ideé Générale des Sociétés de Secours Mutuels Actuelles

La société de secours mutuels est une association formée par des personnes qui s'engagent à verser périodiquement dans une caisse commune une cotisation destinée à créer un capital, lequel, restant la propriété indivise de tous les associés, sert à soulager ceux d'entre eux qui viennent à être frappés par l'une des éventualités prévues dans l'acte d'association. Ces éventualités sont principalement la maladie, l'infirmité, la vieillesse et la mort. Composées le plus généralement de personnes qui vivent uniquement du produit de leur travail, et dont les ressources cessent immédiatement avec ce travail, les sociétés de secours mutuels sont donc destinées à protéger les membres contre les circonstances qui, les privant tout à coup de leurs moyens habituels d'existence, mettent en péril soit leur propre vie, soit celle de leur famille. Elles ont pour base un contrat civil conférant des droits, mais emportant des obligations étroites. Le sociétaire secouru obtient ainsi l'acquiescement d'une dette contractée vis-à-vis de lui par la société, mais la société ne doit strictement au sociétaire que ce qui a été promis dans le contrat. Exiger davantage serait de la part de celui-ci une prétention contraire, non-seulement à la loyauté, mais à la justice, et qui ne saurait nullement être soutenue. Ces principes ne sont pas inutiles à poser au frontispice d'une institution qui fait appel à tous les sentiments généreux et désintéressés de l'âme humaine, mais qui, invoquant aussi ses plus nobles fiertés, doit avoir pour base fondamentale le respect du droit d'autrui.

Les caisses d'épargne, si éminemment utiles et dignes de sollicitudes, mais privées de tous les avantages de la mutualité, et, par cette seule raison, si inférieures en résultats aux sociétés de secours réciproques, ont été quelques fois mises en parallèle avec ces dernières, leur ont même été préférées. Un écrivain anglais a fait, au sujet de ce rapprochement, les saisissantes observations qui suivent : " Je n'admets pas de comparaison : ces institutions ne vont pas au même but, elles ne produisent pas les mêmes résultats ; et tous ceux qui ont recommandé les caisses d'épargnes à celui qui recherche l'objet des sociétés d'amis ont présenté une pierre à qui demandait du pain, et un serpent à qui voulait un poisson. *Les avocats des caisses d'épargnes se laisseraient-ils aisément per-*

suader d'économiser leurs primes annuelles au lieu d'assurer leurs maisons contre le feu ? Certainement non. Cependant ils recommandent à l'ouvrier de placer son argent à la caisse d'épargne, dans la vue de pourvoir aux besoins de la maladie, de la vieillesse, et des familles, lorsqu'ils savent que la maladie, que la mort, comme le feu, peut, en peu de temps, épuiser les épargnes de cinquantes années, et, comme le feu lui-même, se déclarer soudainement avant l'expiration de la première année. Les meilleurs amis des classes laborieuses les encourageront toujours à se prémunir contre le dénuement provenant de la maladie, de la vieillesse et de la mort au moyen d'une société respectable et bien administrée, dont les cotisations doivent faire partie de leurs dépenses courantes et nécessaires. A ceux qui ont quelque chose à économiser après cela, la caisse d'épargne sera avantageuse ; les besoins de la maladie et de la vieillesse, ainsi que ceux de sa famille étant d'abord assurés par ces sociétés, l'ouvrier, par le moyen des caisses d'épargne peut ajouter à son bien être. Personne ne rendra service à son prochain ou à son pays, en lui prescrivant la confiance dans l'épargne individuelle, comme une garantie suffisante contre les éventualités qui peuvent surprendre un homme en une heure et, en peu de mois, engloutir les économies de toute la vie." (1).

M. de Gérando, dont la raison froide et calme doit être d'un grand poids dans un tel parallèle, a dit dit sur le même sujet : " Les sociétés de bienfaisance sont de véritables caisses d'épargne, mais elles ont sur les caisses d'épargne formées de simples dépôts plusieurs avantages. L'épargne, pour le membre de la société de bienfaisance, n'est pas facultative, mais obligatoire ; l'engagement est contracté librement, mais il lie pour l'avenir, une fois qu'il est contracté. L'épargne n'est pas simplement momentanée ; elle est persévérante, périodique, régulière ; son taux est déterminé. Le sociétaire qui négligerait de la continuer perdrait la somme déjà mise en réserve. De la sorte, l'économie devient une nécessité ; elle se transforme en habitude. Le sociétaire est appelé à la pratiquer dès les années de sa jeunesse ; d'année en année, il a un intérêt toujours plus marqué à lui être fidèle. L'épargne confiée à la société de bienfaisance ne peut en être retirée par le caprice, par l'inconstance, à l'occasion d'un plaisir ou de la dissipation : elle

(1) Laws of the Edinburg Compositors Society, pp. 5 et 6.

reste invariablement destinée pour être appliquée aux circonstances fâcheuses en vue desquelles elle a été déposée ; elle ne saurait être détournée de ce but. Si un malheur inopiné frappe le sociétaire, la société est là pour le mettre lui ou sa famille à l'abri des chances désastreuses. C'est un véritable contrat d'assurance. Le sociétaire envisage l'avenir avec plus de sécurité, et jette sur ceux qui l'entourent et qui vivent par lui, un regard plus serein.

« Il y a toujours quelque chose de bon dans un lien qui rapproche les hommes, qui confond leurs intérêts, qui les rend solidaires les uns pour les autres. La société de bienfaisance est une confraternité ; l'assistance mutuelle est un exercice de mutuelle bienveillance ; elle joint aux combinaisons de la prudence le mérite d'une bonne action. Les conditions imposées pour l'application des secours sont un avertissement contre les désordres, un encouragement à observer une conduite honnête, une recommandation d'être fidèle à la tempérance. Pour recueillir les avantages de l'association, le sociétaire doit mériter l'estime de ceux qui la composent. Cette heureuse nécessité élève son caractère ; il goûte aussi une légitime fierté, en pensant qu'il doit à ses propres efforts la garantie qu'il a obtenue, qu'il n'est point exposé à invoquer la pitié d'autrui, et ce sentiment de l'indépendance redouble son courage, comme il développe ses facultés. » (1).

Après ces diverses considérations déduites en dehors de toute idée bien générale de progrès social, n'est-on pas fondé à soutenir que, si les sociétés de secours mutuels, qui sont la prévoyance collective, n'excluent nullement les caisses d'épargne, elle ont, même par leur côté purement pratique, et abstraction faite des horizons, une toute autre efficacité ?

Dépense peu, produis le plus possible.

Un refus poli vaut mieux qu'une faveur accordée grossièrement.

Une conscience pure peut supporter tous les soucis.

Ce que les enfants entendent à leur foyer bientôt se répand au dehors.

Une société sans préjugé fait un monde sans scrupule.—TAINÉ.

(1) De la bienfaisance publique, t. III, p. 99 et 100.

Le Juge et le Diable

Dans une ville d'Allemagne, il y avait un homme nommé Schwarz, qui possédait des coffres pleins d'or et d'argent, et qui était si dur envers les pauvres, si vicieux, si méchant, qu'on s'étonnait que la terre ne l'eût pas encore englouti. Cet homme exerçait les fonctions de juge et, dans cette noble charge, commettait toutes sortes d'iniquités.

Un matin, il sortit pour aller voir ses vignes et, chemin faisant, rencontra le diable vêtu comme un seigneur. Schwarz lui fit un grand salut et lui demanda poliment qui il était et d'où il venait.

Vous me demandez qui je suis, répondit l'inconnu, sachez donc que je suis le diable.

—Hum ! reprit le juge, que viens-tu faire ici ?

—C'est aujourd'hui, dans votre ville, jour de marché. J'y viens prendre tout ce qui me sera sérieusement donné.

—Soit ! reprit le juge, fais ta besogne. Je n'ai nulle envie de t'en empêcher.

Mais je veux t'accompagner, pour voir ce qu'on te donnera.

—Tu ferais mieux de ne pas assister à ce spectacle.

—Je veux voir comment tu prends ce qu'on te donne. Je le veux absolument, dût-il m'en coûter la vie.

—Eh bien, allons !

Tous deux se dirigèrent alors vers la place du marché, où il y avait une quantité de gens, achetant ou vendant. Tous s'inclinèrent devant le juge redouté et devant l'étranger qui l'accompagnait.

Près d'eux passe une paysanne conduisant un veau rétif qui tirait sur sa corde, courait à droite et à gauche et fatiguait tellement la pauvre femme que, dans un accès de colère, elle s'écrie :

Ah ! méchant animal, que le diable te prenne !

—Entends-tu ? dit le juge à son inconnu compagnon, prends ce veau. Il est toi.

—Non, répond le diable. Il ne m'est point sérieusement donné. Si je le prenais, cette femme le regretterait longtemps.

Schwarz et son compagnon continuent à cheminer au milieu de la foule et rencontrent deux ouvriers qui se disputaient avec fureur. L'un d'eux, après avoir accablé d'injures son antagoniste, lui dit : « En voilà assez, que le diable t'emporte ! »

—Prends ce vigoureux garçon, dit le juge ; tu vois comme il t'est donné.

—Ah ! répliqua le diable, celui qui semble ainsi me le livrer lui est très attaché. En ce moment la colère et l'ivresse l'aveuglent. Mais s'il venait à le perdre, il en aurait un profond chagrin.

Tout à coup une vieille femme, dont les vêtements annoncent la pauvreté, dont la figure pâle et maigre révèle une profonde douleur, s'arrête en face du juge et s'écrie :

—Malheur à toi ! malheur à toi ! Tu es riche, et moi je suis pauvre : tu m'as enlevé mon unique vache, qui était ma dernière ressource. Je n'avais fait aucun mal, et tu m'as réduite sans pitié à la plus affreuse misère. J'invoque la justice du ciel ; je la prie de te punir de tes iniquités ; je demande que le diable emporte ton corps et ton âme en enfer.

—Ah ! cette fois, dit le diable en se tournant vers le juge, voilà une parole sincère, un vœu du cœur. Je prends ce qui m'est si bien donné.

A ces mots, il saisit de ses deux griffes le juge par le col et disparaît avec lui.

Pages Canadiennes

HABITANTS

Habitants que ce mot est beau ; il signifie collaborateur de la divine Providence dans son œuvre de bienfaitrice de l'humanité.

St-Augustin nous a dit : *L'Agriculture est le plus noble des métiers* ; jamais phrase plus juste n'a vengé le laboureur, le paysan.

Oui ! habitants votre métier est noble, votre métier est sublime, votre métier est grand.

Vous vivez au milieu de la création, vous vivez dans l'air pur, respirant à pleins poumons la sève fécondante de la nature.

Vous êtes plus près du Créateur, car vous êtes plus intimement liés à sa plus belle et à sa plus grande créature : la terre. Vous en cherchez les secrets, vous en trouvez les mystères, vous en êtes les dompteurs infatigués et infatigables.

Que vos mains noircies sont plus belles que nos blanches mains ; que votre poitrine exposée nue aux ardeurs du soleil qui la cuivre, contient un cœur plus droit et plus vaillant que le nôtre.

De votre être entier se dégage un poème, vous êtes les chanteurs de cette sublime harmonie : le travail !

Vous êtes la race féconde, conservant

intacte la sève première, dominant la nôtre comme le pin domine dans les bois morts de nos forêts.

Depuis longtemps je vous aime, O héros du travail obscur, O soldats du courage méconnu.

Vous êtes conservateurs perpétuels des plus pures traditions, léguant, indélébiles à vos fils, les semences de la foi ; partout où l'on vous trouve, vous aimez et vous croyez, vous avez la foi sans raisonnement, sans défaillance.

Quand on vous blasphème, quand on vous méprise, je sens à l'âme, une âpre souffrance, une amère douleur.

Quand on vous dit comme d'aucuns disent en Europe : *Vous êtes des charrues croyant en Dieu*, je sens une haine pour l'insulteur, un amour plus fort pour l'insulté.

Croyez en votre Dieu, toujours, sans faiblesse, sans défaillance. C'est Lui qui donne le soleil, qui accorde la pluie qui multiplie et fait croître.

Croyez y toujours, et répondez à vos insulteurs, répondez-leur en leur jetant à pleines mains le blé qui fait le pain. Creusez votre triomphant sillon.

Ici, au Canada, domptez votre forêt vierge, sous les coups de vos haches, faites comme ont fait vos pères, comme un jour feront vos fils. Et quand affaiblis par l'âge, vous sentirez s'en aller vos forces, et que vous verrez la mort venir, vous serez, surtout alors, content d'avoir été cultivateurs.

Et la terre où vous dormirez votre dernier sommeil vous paraîtra moins pesante qu'à nous ; n'est-elle pas votre aînée, ne la connaissez-vous pas depuis longtemps cette amie de votre vie entière, cette terre que Guillaume le conquérant a, un jour, appelé sa mère.

B. DE FLANDRE.

Pour être heureux, il faut avoir
Plus de vertu que de savoir,
Plus d'amitié que de tendresse,
Plus de conduite que d'esprit,
Plus de santé que de richesse,
Plus de repos que de profit.

**

Le cœur de l'homme se découvre par la qualité de ses œuvres.

**

Il faut rire avant d'être heureux de peur de mourir avant d'avoir ri.—LABRUYÈRE.

Pages d'Aujourd'hui

LES FOINS

Quel spectacle plus réjouissant que celui d'une prairie en fleurs à la fin de juin ! — Bordée d'un côté par la rivière miroitante, aux berges plantées de saules et de peupliers ; encadrée, d'autre part, dans la verdure abondante des haies d'aubépine, de troène et de coudrier, l'herbe haute, épaisse, juteuse, balance mollement ses nappes aux nuances changeantes. Toutes les plantes fourragères, labiées, légumineuses, graminées, unissent leurs formes et leurs teintes pour varier à l'infini le tapis moelleux qui chatoie au soleil. Chaque petite herbe donne sa note dans cette symphonie des couleurs : l'amourette agit, comme de minces grelots, ses beaux épillets tremblants ; la fétuque et la fléole secouent leurs panicules violacées ; l'épi du vent s'y courbe au moindre souffle auprès de la mélisse aux longues soies ; la flouve odorante et la folle avoine y bercent leurs calices écaillés aux reflets métalliques. Et tout à travers le frissonnement aérien de ces hampes sveltes, de ces glumes et de ces balles argentées, on voit poindre les fleurettes d'azur des véroniques, les casques minuscules des bugles, les globules échevelés des pimprenelles.

Parfois la prairie apparaît toute blonde, avec, çà et là, une vive rougeur de coquelicot égaré dans cette nappe herbeuse ; tantôt elle est mordorée ; tantôt elle a les chatoiements d'une étoffe verte, glacée de lilas. Aux heures du matin, après la rosée elle fume comme un encensoir. Le pollen envolé de toutes ces graminées, tenu en fines buées odorantes au-dessus de l'herbe mûre. Mais, à mesure que le soleil monte, cette féconde poussière se disperse, et, dans l'ébouillissante irradiation de midi, les prés pailletés de lumière s'empressent d'un sourd bourdonnement d'insectes : musique berceuse, accompagnement harmonieux de l'air qui brûle et du soleil qui flamboie. — Aux sons cadencés de cette susurrante mélodie, des vols de lépidoptères viennent, comme un corps de ballet, danser à la pointe des tiges fleuries : essaims de petits papillons bleus, piéris couleur de souffre, machaons jaunes striés de noir, grands et petits nacrés aux ailes fauves, argentées en dessous. — Jusqu'au soir, dans la prairie en fête, les plantes se grisent de soleil et les papillons dansants se gorgent de parfums.

Mais l'herbe est mûre et voici venir les fau-

cheurs. Dès le fin matin, dans la rosée, ils se mettent à l'œuvre. Les éclairs de l'acier luisent au soleil levant. A chaque demi-cercle décrit par la faux qui mord les tiges avec un bruissement plein et régulier, des jonchées d'herbe, tombent aux pieds des travailleurs. En un clin d'œil, le ton blondissant de la prairie s'est modifié. Aux endroits où l'herbe est déjà coupée, le sol est d'un vert attendri ; les gerbes éparses y mettent, par intervalles, des taches foncées. A mesure aussi que la faux tond le pré, une haleine aromatique et pénétrante s'exale des fauchées de foin. On dirait que l'herbe a besoin de cette violente opération de la fauchaison pour dégager tout son parfum. Cette propriété des herbes coupées n'est-elle pas particulière aux émotions humaines ? Nous n'apprécions réellement nos bonheurs que lorsqu'ils sont déjà couchés dans le passé ; il faut que le souvenir les embaume pour qu'ils dégagent tout leur parfum. Nous ne jouissons jamais pleinement du présent ; rarement nous disons : " Comme nous sommes heureux ! " Mais toujours nous répétons : " Comme nous aurions pu être heureux ! " Le regret de ces joies passées et incomplètement savourées leur donne une senteur exquise.

ANDRÉ THEURIET.

La Prévoyance

Quand le sauvage s'abstient de consommer le produit entier de sa chasse, de sa pêche ou de sa cueillette et fait la part du lendemain, il ne s'élève guère au-dessus de certains animaux qui, pendant la belle saison, font des réserves pour le moment où la terre sera dépourvue de ses fruits. Cependant, telle est la forme élémentaire de l'épargne au seuil de la civilisation.

Mais la prévoyance de l'homme n'est pas restée longtemps à cet état rudimentaire ; l'homme a fait un grand pas dans la voie de l'épargne le jour où il a fabriqué son premier outil. Car si sa force productive, ou plutôt celle de la société en général, suit une marche sans cesse ascendante, cela tient à la création progressive de nouveaux instruments de travail à l'aide desquels il transforme la matière ou asservit les forces de la nature. Mais, lorsqu'il a amassé une quantité de produits qui dépasse ce qui est nécessaire pour la satisfaction de ses besoins

immédiats, quel emploi fera-t-il de ce superflu ?

“ D'une part, l'hygiène et la morale conseillent de modérer ses appétits et de limiter ses consommations ; d'autre part, son instinct de prévoyance l'invite à se réserver une provision en vue de ses besoins futurs... La présence de cet excédent est à la fois la condition et l'origine de l'épargne qui n'est donc que la mise en réserve d'un bien.”¹

De tous les sentiments humains, l'un de ceux que la civilisation a le plus développés, c'est la prévoyance. Aussi, l'épargne est devenue beaucoup plus intense aujourd'hui qu'autrefois. C'est généralement dans le haut et le moyen commerce, dans la bourgeoisie moyenne que se trouve les gens les plus à même d'économiser. A côté d'eux, il faut citer les cultivateurs propriétaires et l'élite, mais l'élite seulement des ouvriers, des employés, des petits marchands et des domestiques.

“ Si l'épargne augmente considérablement au fur et à mesure du développement de la civilisation, cela tient à trois circonstances : l'éducation et l'exemple propagent de plus en plus, dans toutes les couches sociales, le sentiment de la prévoyance ; la facilité d'épargner s'accroît avec l'augmentation des revenus, notamment des salaires ; enfin, la société a multiplié les mécanismes et les types variés de l'épargne, les adaptant de plus en plus à la diversité des goûts humains et les mettant à la portée de tous.”

L'épargne revêt, comme on vient de le voir, les formes les plus multiples. L'homme qui consacre à la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation la somme qu'il pourrait employer à ses plaisirs : celui qui laisse croître en futaie le bois qu'il pourrait vendre ou consommer en nature, font l'un et l'autre la part du lendemain pour eux ou pour leurs familles.

Cependant, l'épargne ne doit être jamais prélevée sur le nécessaire.

D'après leur résultat, on distingue la consommation en *productive* et *improductive*. Consommer les produits pour satisfaire les besoins rationnels, tel est le but de la production. La consommation est donc la raison d'être de la production et la raison dernière de l'activité humaine. Mais pendant que l'homme consomme, il faut qu'il reproduise, sous peine d'arriver bien vite à l'épuisement de ses ressources.

La consommation est improductive ou

stérile quand celui qui consomme ne produit rien. Evidemment, le fainéant ne peut vivre qu'en prélevant sur les fruits du travail d'autrui. De la poudre est tirée dans une guerre injuste : consommation improductive, funeste même. De la poudre est tirée dans une mine : consommation reproductive, car il en sort du charbon qui fait marcher les machines.

On peut encore distinguer la *consommation de jouissance* et la *consommation industrielle*. La première a pour but la satisfaction immédiate des besoins ; la seconde, la confection des choses qui y serviront ultérieurement. Toute reproduction nécessite une consommation. Vous voulez faire des souliers, il faut consommer du cuir, du fil, des clous, des outils et des provisions pour subsister pendant la durée du travail. La consommation industrielle correspond aux frais de production. Les consommations de jouissance de l'ouvrier, de l'ingénieur, du magistrat, de l'artiste ou du professeur ne sont pas toujours des consommations stériles ; elles peuvent souvent être rangées parmi les consommations industrielles ou reproductives, car elles sont les frais nécessaires pour la production du travail manuel ou cérébral de ces divers travailleurs. La contention perpétuelle de l'esprit, l'effort perpétuel des muscles ne sont pas possibles ; l'homme doit se reposer et se distraire, sans quoi il use bien vite son organisme, et son excès de travail peut aboutir à une perte. Si les biens produits dépassent les biens consommés, le pays s'enrichit. Dans le cas contraire, il s'appauvrit. L'accroissement de la richesse dépend donc du bon emploi de ces biens.

L'accroissement des consommations reproductives est seul utile. Mais il faut savoir les distinguer et les mesurer aux produits du consommateur. L'homme trop économe, l'avare, ne consomme ni ne produit. C'est un être qui retourne au type primitif, un sauvage qui croupit dans l'inertie parce qu'il n'a pas de besoins, ou plutôt il n'en a qu'un seul ; posséder la richesse pour elle-même : c'est une jouissance purement cérébrale, et souvent elle dénote un état maladif de l'esprit.

Le silence est pour le grand parleur un supplice cruel ; et le babillard ignorant est pour ceux qui l'écoutent un pesant fardeau.

DR CH. DE GUISE.

1. *Dictionnaire d'Economie politique*, par Léon Say et Challiol.

L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, OCTOBRE 1897

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues; — un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois. — Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 60 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

Ça et là

La mutualité est la vraie combinaison de la fraternité et de la justice.

L'homme est si éminemment un être social qu'il ne supporte pas l'isolement.

Unissez-vous les uns autres pour vous secourir mutuellement.

St-Paul. *Ep. aux Romains. Ch. XV, v. 7.*

L'homme qui épargne sacrifie les satisfactions actuelles pour fonder la sécurité de l'avenir.

L'imprévoyance... telle est la cause première, la cause radicale de l'indigence, de la misère, du paupérisme.

Tout indique que les sociétés de secours mutuels occuperont une place considérable dans les régimes nouveaux.

Si tous les travailleurs appartenaient aux sociétés mutuelles... le prolétariat, dernier reste de la servitude, cesserait. La classe ouvrière existerait par elle-même; elle aurait une condition indépendante.

Les Secrétaires-financiers et les Trésoriers de cercles voudront bien se rappeler qu'ils doivent arrêter leurs comptes au trente novembre prochain et compléter leur rapport annuel pour le 8 décembre. (art. 214).

La propagation rapide des sociétés de secours mutuels nous semble être aujourd'hui le devoir de tous et de chacun; c'est un devoir social dans la plus haute et la plus complète acception du mot.

Le rôle que la fraternité a joué dans le monde est immense; celui qui lui reste est magnifique. Il y a plus de vertu pour l'amélioration de l'existence du faible dans ces mots: Aimez-vous comme des frères, que dans tous les capitaux nés et à naître.

L'assurance est le fondement des sociétés de secours mutuels comme la solidarité est le fondement des sociétés de crédit populaire. Enlevez à la société de crédit le cautionnement, et vous sapez à la base la société de crédit; enlevez à l'assurance les calculs de probabilité, vous en faites une loterie.

L'association qui centuple les forces isolées, qui multiplie les bienfaits de l'économie, qui moralise en outre autant qu'elle protège, l'association dont l'œuvre se prolonge et se complète à travers la disparition successive de ses membres et par leur renouvellement continu, l'association dont la puissance n'est jamais entravée par temps est le salut du travailleur.

Nous prions les sociétés de bien se rappeler que par un décret du Médecin en chef en date du 1er décembre, 1896: "La profession de débitant de liqueurs enivrantes au verre et celle de commis servant au comptoir dans les débits de boissons, sont répu-

tées dangereuses aux termes de l'article 9a des statuts, depuis le 1er janvier 1897", et que ces candidats sont assujettis à payer un supplément de contribution pour la caisse de dotation de trente centins par mois pour mille dollars.

* *

La grande presse, à travers la province, continue de s'efforcer pour la création par l'état d'un contrôle des sociétés de secours mutuels. Nous suivons ce mouvement avec plaisir, car nous croyons, comme nous l'avons dit déjà dans cette revue, que c'est le seul moyen d'empêcher l'établissement de sociétés interlopes et d'assurer l'existence des sociétés sérieuses. Sans cela, la mutualité, qui a pris depuis peu un grand développement dans notre pays, sera empêché de faire tout le bien qu'il est en son pouvoir de faire et cela nous mettra dans une position inférieure vis-à-vis des contrées où le principe fleurit sous la surveillance des autorités supérieures.

* *

On nous annonce les mariages de M. Oscar Morin, ancien secrétaire-archiviste du cercle Jeanne d'Arc et secrétaire privé de l'honorable H. Archambault, avec Mlle Lapierre, de cette ville; de M. G. T. O. Leclerc, secrétaire-financier du cercle Jacques-Cartier, avec Mlle Marguerite Valois, fille de M. le docteur Valois, de Lachine, et de M. Charlemagne Rodier, avocat, publiciste et membre du cercle Jeanne d'Arc, avec Mlle Céline Laurence. Ces sociétés distinguées qui ont largement contribué au succès de l'Alliance Nationale ont droit aux vœux de prospérité et de bonheur de leurs confrères en mutualité et nous les leur offrons cordialement.

La folle multitude aime, non d'après son jugement, mais d'après ses yeux.

(SHAKESPEARE).

* *

L'expérience apprend à se défier de tout, et de soi plus que du reste.

COMTESSE DASH.

* *

Le laboureur jette son grain dans les sillons et dit :

—Je sème; Dieu bénit.

CHATEAUBRIAND.

NOTRE PRESIDENT HONORAIRE

L'Archevêque de Montréal et la Mutualité

L'ALLIANCE NATIONALE OFFRE SES HOMMAGES
A MGR BRUCHÉSI

Lundi le 13 septembre dernier à huit heures, au palais archiepiscopal, les officiers de la plupart des cercles de l'Alliance Nationale, dans Montréal et la banlieue, se sont joints aux membres du Bureau Exécutif de l'Association pour offrir leurs hommages et leurs vœux au nouvel archevêque de Montréal. Tous ces délégués s'étant réunis dans le grand salon, Monseigneur est descendu au milieu d'eux, et M. Laporte notre Président Général a donné lecture de l'adresse suivante :

A Mgr Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal,

Monseigneur,

C'est un devoir pour notre société de bienfaisance l'Alliance Nationale de venir déposer aux pieds de Votre Grandeur l'hommage respectueux de sa filiale soumission. Nous savons avec quelle bienveillance et quelle sollicitude vous vous êtes occupé à Montréal de nos sociétés sœurs et quel bien votre parole autorisée et vos conseils pratiques ont fait parmi elles. Aussi est-ce avec confiance que nous nous présentons devant Votre Grandeur pour l'assurer de notre profonde gratitude et de notre affectueux dévouement.

Monseigneur Fabre, votre vénéré prédécesseur, d'illustre mémoire, a bien voulu consentir à accepter la présidence honoraire de notre Société. C'était pour l'Alliance Nationale, qui a inscrit dans ses statuts comme condition primordiale celle d'être catholique et qui s'est obligée à promouvoir la langue française, une faveur précieuse et un témoignage de sympathie dont nous avons senti tout le prix.

Aussi venons-nous solliciter de votre haute bienveillance l'acceptation de ce même titre en nous recommandant du bien que nous avons pu faire et en signalant à Votre Grandeur le caractère éminemment catholique et national de notre Société.

Dieu a daigné bénir nos efforts et la protection dont nous a honorés Mgr Fabre n'a point été étrangère à ce résultat. Le succès inespéré de l'Alliance Nationale qui, en quelques années, a vu se grouper autour d'elle plus de 4,000 adhérents, prouve que ses fondateurs avaient trouvé une idée juste, répondant aux désirs des Canadiens-français. Cette idée était de grouper nos compatriotes dans une grande institution catholique française de secours mutuels et de conserver à notre pays l'épargne de ses capitaux.

L'empressement avec lequel tous sans exception ont accueilli le choix que le Saint-Père a fait en vous

appelant, Monseigneur, à la tête de ce beau et riche diocèse de Montréal, est une preuve des sympathies que vous avez conquises par votre zèle et votre dévouement pour les œuvres charitables. Nous tenons, dans ce concert unanime, à faire entendre notre respectueuse voix, en affirmant à nouveau notre fidèle et complète obéissance aux prescriptions de la Sainte Eglise et nous vous demandons, Monseigneur, respectueusement, votre bénédiction pour notre Société, pour ses membres et leurs familles.

Montréal, 13 septembre 1847.

ALLIANCE NATIONALE.

A cette adresse Sa Grandeur a répondu par quelques-unes de ces remarques. qu'Elle sait si bien approprier aux circonstances.

Mgr Bruchési se déclare sensible à cette démarche de l'Alliance Nationale auprès de lui. Il est heureux d'offrir à cette belle société de bienfaisance ses félicitations et ses vœux : ses félicitations pour les succès passés, ses vœux pour l'avenir.

Parmi les œuvres dont son vénéré prédécesseur l'avait chargé, il en a eu deux particulièrement à cœur : l'éducation et les sociétés de bienfaisance ; la première forme l'enfance, les autres, le peuple.

Les sociétés de bienfaisance sont nombreuses ; elles se sont multipliées depuis quelques années. Elles sont appelées à produire un bien immense. Ici, Monseigneur esquisse rapidement le beau rôle humanitaire et chrétien de nos sociétés de bienfaisance. Travailler au progrès de ces sociétés c'est travailler au bonheur de notre peuple.

Mais il y a diverses espèces de sociétés mutuelles. Il y a celles que l'Eglise réproouve, parce qu'elles sont en contravention avec sa doctrine ; il y a les sociétés neutres et enfin, les sociétés catholiques, qui s'inspirent d'une pensée de chrétienne charité.

Celle-ci travaillent à améliorer la condition matérielle de l'individu, mais aussi à le perfectionner et à le maintenir dans l'observance de ses devoirs. C'est une de ces sociétés aux nobles aspirations que Monseigneur salue en l'Alliance Nationale. C'est une société vraiment catholique, dans la pensée qui l'a fait naître, dans ses constitutions et dans ses règlements. L'Eglise et Dieu la bénissent. Il ne faut pas chercher ailleurs la source de sa prospérité.

Mgr Bruchési rappelle que, dans le passé, il a été chapelain des Artisans et de l'Union St-Pierre, et il a travaillé avec dévouement à leur prospérité. Il l'a fait de tout cœur, car il y voyait une œuvre patriotique et religieuse. Il a même tenu à être l'un des membres de ces associations. Et aujourd'hui, devenu archevêque, il se réjouit doublement de voir son nom inscrit sur les mêmes registres que ceux de ses chers ouvriers.

Il accepte le titre de président honoraire de l'Al-

liance Nationale, auquel on lui offre la succession du regretté Mgr Fabre, et c'est avec bonheur. Ses sympathies, sa protection, sa bénédiction et ses prières sont acquises à cette association et à toutes celles du même genre, pour toujours.

Après cette courte allocution de Mgr Bruchési, M. le président Laporte remercie Sa Grandeur, au nom de l'Association. Puis il se fait un échange de vues sur la mutualité, dans une causerie en famille. Monseigneur fait remarquer qu'il voit avec plaisir les prêtres mêlés aux laïques, dans l'Alliance Nationale ; c'est l'union selon son cœur et telle qu'il ne cesse de la prêcher. Sa Grandeur recommande aux associations catholiques d'éviter les excursions du dimanche, qui détournent infailliblement de leurs devoirs dominicaux un certain nombre de fidèles ; elles doivent donner le bon exemple aux familles et au public. On déplore les fondations nouvelles, trop nombreuses et trop peu judicieuses, de sociétés mutuelles de bienfaisance ; on esquisse les moyens de parer à cet abus.

Après quelques minutes de cette entretien cordial, tous les délégués présents ayant été présentés à Mgr l'archevêque par M. le président Laporte, les visiteurs se retirent.

Voici les noms de la plupart des délégués présents :

H. Laporte, Président Général ; A. C. Décary, 1er Vice-Président général ; S. Beaudin, Aviseur Légal ; L. J. D. Papineau, Secrétaire-général ; A. Saint-Cyr, Trésorier général ; Dr T. Cypriot, Médecin en chef ; L. G. Lapointe, Directeur ; l'Abbé Charpentier, Chapelain général ; Dr J. F. Jeannotte et J. U. Lalonde, membres du Bureau Médical ; O. Bourdon, Auditeur ; Nar. Lapointe, sr, Commissaire Général ; A. Ladouceur, Introduceur Général ; Dr J. A. Rodier et M. l'Abbé R. Décary, curé de St-Henry, fondateurs.

Représentaient les cercles : Cercle Hochelaga, MM. le curé Brissette, chapelain et J. A. Richard, Vice-président ; Cercle St-Eusèbe, MM. le curé Payette, chapelain et Jos. Pepin, Président ; Cercle Sacré-Cœur, l'Abbé Rideau, chapelain et M. Perras, Président ; Cercle St-Joseph, l'Abbé Laval-lée, chapelain et J. R. Crevier, Président ; Cercle Richelieu, l'Abbé Cabana, chapelain et O. Delage, Président ; Cercle St-Auguste, l'Abbé Paiement, chapelain ; Cercle Garneau, Alex. Dubé, Président ; Cercle Jeanne d'Arc, Rev. P. Tranchemontagne, chapelain et Ls. Courtois, Président ; Cercle St-Charles, l'Abbé Robillard, chapelain et J. Pepin, Président ; Cercle Mont-Royal, A. Montbriand, Président ; Cercle St-Louis, G. Monette ; Cercle St-Henri, l'Abbé Pelletier, chapelain et J. E. Perras, Président ; Cercle Maisonnette, F. X. Perrault, Président ; Cercle Sagard, M. le curé Beaubien, chapelain S. P. G. et C. Paquet, N. P., Président ; Jos. et

Achille Provost, U. Corbeil, Bergeron, Bastien ; Cercle Ste-Anne de Bellevue, Ls. Michaud, Président ; Cercle Jacques-Cartier, M. le curé Piché, chapelain, R. Michaud, Président ; Cercle St-Georges, M. le curé Lepaillleur, chapelain et S. P. G. et J. D. Martineau, Président ; Cercle St-Pierre, R. P. Laganière, chapelain et J. E. Clément ; Cercle St-Jacques, Arsène Lavallée, Président ; Cercle Bourget, l'Abbé Bertrand, chapelain et J. S. Teasdale, Président et aussi quelques autres membres de l'Alliance Nationale dont les noms nous échappent.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Il y a quelques jours, les nombreux amis de M. Alexis Doutre, de Beauharnois, lui ont présenté un magnifique cadeau, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance : une superbe montre en or, une chaîne également en or et un portrait au crayon, magnifiquement encadré, fait par un jeune artiste d'avenir, M. Alf. Trottier aussi de Beauharnois.

En même temps, Mme Doutre recevait un imperméable et une sacoche de voyage. Cent vingt-cinq amis étaient présents.

M. Doutre, qui est le président et le fondateur du cercle de l'Alliance Nationale de l'endroit a reçu à cette occasion, du président général et du secrétaire général de l'Alliance, un télégramme très flatteur dont voici la teneur :

Montréal, 14 septembre 1897.

A monsieur T. Coté, M. D.

“Président Général et moi regrettons vivement ne pouvoir assister, ce soir, à fête de votre Cercle et de notre ami Alexis Doutre, père de l'Alliance Nationale dans le comté de Beauharnois. Sommes avec vous de cœur. Puisse la Providence accorder de longs et heureux jours à ce fier et généreux Canadien-Français.”

(Signé) L. J. D. PAPINEAU.

M. Doutre a su répondre avec un rare bonheur à l'adresse qui lui a été ensuite lue par M. Roy, cultivateur de St-Clément. Il a remercié en termes émus, au nom de Mme Doutre et au sien, ses nombreux amis, puis les deux héros de la fête ont fait avec une grâce parfaite, et jusqu'à une heure avancée de la soirée, les honneurs de leur maison.

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

Le Président de l'Alliance Nationale a rendu visite au Cercle St-Pierre, à sa dernière réunion, accompagné de M. le Dr Cypihot, Médecin en chef, et de MM. A. Montbriand, Président, et S. Legault, Sec.-fin., du Cercle Mont-Royal et de M. J. A. Leblanc, Président du Cercle St-Henri, et J. S. Teasdale, Président du Cercle Bourget.

Les membres s'étaient rendus en grand nombre à l'appel de leurs officiers et la salle de réunion était bondée.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué, entre autres : M. J. E. Clément, au fauteuil présidentiel, le Revd. M. Laganière, O. M. I., chapelain,

MM. F. G. Crépeau, M. B. E., Dr F. Jeannotte, M. B. M., Giard, V. P., P. Lamontagne, Trés., T. Bénard, Sec.-arch., J. A. Mignault, Sec.-fin., et S. Larchevêque, ancien président.

Le Président venait offrir au Cercle ses plus chaleureux remerciements pour tout le bien qu'il a accompli dans la partie est de Montréal et dont l'honneur rejaillit avec éclat sur l'Alliance Nationale. Il venait aussi pour lui decerner le prix qu'il a gagné dans le dernier concours consistant en une série d'insignes d'officiers ; cependant, vu que dans un précédent concours, le Cercle avait remporté ces insignes, la valeur en argent lui a été donnée.

On a donné à M. Charland, un chèque de \$7 pour avoir fait entrer 16 membres dans l'Alliance.

Une belle fête avait été organisée pour la circonstance. Des discours éloquentes ont été prononcés par les visiteurs ainsi que par le Président et le Chapelain du Cercle. On a fait un éloge bien mérité de ce cercle vigoureux, l'un des pionniers de l'Alliance Nationale, et qui s'est distingué dans tous les concours de la Société. Il a même été pendant plus de deux ans le cercle porte-étendard de l'Association, titre qui est maintenant porté par son noble émule, le Cercle Jeanne d'Arc, mais que ce dernier n'est nullement assuré de conserver.

Il y a eu une déclamation par M. Mignault. “La grève des forgerons,” de François Coppée, ainsi qu'une conférence contradictoire entre le Dr Jeannotte et M. le notaire F. G. Crépeau, sur la façon de recruter des nouveaux membres.

Le Cercle ayant organisé un chœur de chant, sous la direction de M. Crépeau, deux chants ont été rendus, dont l'un composé en l'honneur de l'Alliance Nationale.

La séance a été des plus intéressantes et les visiteurs se sont retirés à une heure avancée enchantés de la réception dont ils ont été l'objet.

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Le Président Général de l'Alliance Nationale, M. Hormidas Laporte, a récemment rendu visite au Cercle St-Charles. On remarquait parmi les autres visiteurs, MM. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général de l'Alliance Nationale, et le Dr Daigle, A. O. Desforges et Fournier, du Cercle Jeanne d'Arc.

Nombreuse était l'assistance à cette réunion qui a été des plus intéressantes, et que M. Deschamps a présidée avec beaucoup de tact.

M. Laporte, dans cette visite au Cercle St-Charles, a distribué les prix aux vainqueurs du dernier concours.

Le Président général qui avait gracieusement offert une montre d'or comme premier prix personnel dans le dernier concours, en a fait la remise officielle à M. J. A. Trudel, qui s'est distingué entre tous nos confrères en présentant 46 candidats admis membres pendant le mois de mai et juin dernier ; à M. O. Corbeil, il a présenté, au nom du Bureau Exécutif, un chèque de \$12, le 4e prix, pour avoir fait admettre 20 membres ; et à M. I. J. Sareau, une épingle aux armes de la société.

Les visiteurs, dont nous avons mentionné les noms plus haut, ainsi que MM. Trudel, le vainqueur du 1er prix, l'échevin Jacques, le Dr Delorme, les avocats Lussier et Rivet, ont adressé la parole et fait de jolis discours.

Tous les visiteurs se sont plus à reconnaître que le Cercle St-Charles s'est créé, dans le dernier concours, une situation exceptionnellement avantageuse et s'est

placé, dès la première lutte, — lutte toute fraternelle, — au premier rang des cercles de l'Alliance Nationale.

Ce triomphe n'a pas lieu d'étonner ceux qui connaissent les vaillants lutteurs qui ont pris part à cette campagne. Nous n'entreprendrons pas de les nommer tous. Nous venons d'en mentionner quelques-uns des plus valeureux, notamment notre vaillant confrère, M. Trudel, homme de bien et mutualiste d'avenir. On nous permettra de nommer aussi notre dévoué et humble confrère, Ch. Duquette, un organisateur de grand mérite, un officier modèle envers lequel l'Alliance a contracté une dette de gratitude pour les nombreux services qu'il lui a rendu depuis qu'il fait partie du Comité de Régie du Cercle.

Nous n'en finirions plus s'il nous fallait nommer tous ceux qui ont fait leur devoir dans le Cercle St-Charles; nous ne pouvons, cependant, oublier nos dévoués confrères J. Pepin, Président, N. Belisle, Sec.-arch., et P. Dubuc, Trésorier, qui ont si noblement et si largement fait leur part de travail.

Avec de semblables éléments un cercle ne peut faire autrement que de prospérer, et nous osons prédire que le Cercle St-Charles n'a pas dit son dernier mot, dans les luttes pour le bien que se livrent de temps à autres les cercles de l'Alliance Nationale.

Après la distribution des prix, M. le Président Général a remis au représentant de M. Dugal, un membre récemment décédé, un chèque pour la somme de cinq cents piastres, montant du certificat de dotation.

CERCLE BOURGET, No 79.

Ces vaillants sociétaires que rien n'arrêtent dans la lutte veulent donner un nouvel élan à leur Cercle. Pour cela ils ont organisé un concours de recrutement spécial qui est commencé depuis le 9 septembre dernier et se terminera le 31 octobre prochain.

Au nombre des prix qui seront donnés aux heureux vainqueurs, nous remarquons une coupe offerte par notre zélé confrère en mutualité M. le Dr Daigle et une somme de \$10 présentée par le Cercle pour ceux qui auront fait admettre le plus grand nombre de membres le premier ayant droit de choisir l'un ou l'autre de ces prix.

La troisième récompense, une épingle en or est offerte par M. T. Trudeau, ancien S. P. G. La quatrième, un livre généalogique, est un cadeau de M. Pierre Gauthier, S. P. G.

Nous espérons le meilleur résultat de ce concours intime et nous sommes d'avis que cette exemple devrait être suivi par plusieurs.

CERCLE RICHELIEU, No 102.

A sa dernière réunion de septembre M. le Secrétaire Général et M. L. G. Lapointe, du Bureau Exécutif ont présenté au Cercle une série d'insignes d'officiers en récompense du travail fait depuis le mois de juillet. En effet, ce Cercle qui ne comptait que 20 membres le 30 juin dernier a aujourd'hui un effectif de 75 sociétaires. Il a donc fallu au Comité de Régie, un zèle et un dévouement qui méritaient d'être publiquement reconnus.

La séance à laquelle présidait M. Délage a été entremêlée de discours par MM. les visiteurs, M. le Président, M. l'avocat Robillard et M. le docteur Campeau.

MM. G. Vermette, G. Taillefer et T. Miller du Cercle St-Pierre ont aussi fait entendre de la musique vocale et instrumentale qui a été fort goûtée.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-JOSEPH No 1.

A l'assemblée régulière du Cercle tenue mercredi le 25 août dernier.

Il a été proposé par M. O. Bourdon, secondé par M. A. Legault, et adopté à l'unanimité :

1. Que les membres du Cercle St-Joseph No 1 ont appris avec peine la mort de l'enfant bien-aimé de M. le Dr G. E. Larin, médecin du Cercle, et qu'ils lui offrent leurs plus sincères condoléances ;

2. Que copie de la présente résolution soit transmises à la famille éplorée, ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour reproduction.

Montréal, 3 septembre 1897.

O. BOURDON,

Sec.-Arch.

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Proposé par M. Oscar Montpetit secondé par M. Edouard Durocher que les membres de ce cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. Albert Leduc, fils de M. Michel Leduc, membre de Cercle et qu'ils prennent une part profonde à la douleur de leur confrère.

Proposé par M. Louis Jos. Primeau, secondé par M. Ernest Venne que les membres du Cercle ont appris avec beaucoup de peine la mort de madame Bourdon, mère de M. Wilfrid Bourdon, membre du Cercle et qu'ils tiennent à exprimer à sa famille leur sympathie dans le malheur qui vient de le frapper.

Il est ensuite proposé et adopté que ces deux résolutions soient publiées dans la revue de l'Alliance Nationale.

Beauharnois, 15 septembre 1897.

JOSEPH FORTIER,

Sec.-Arch.

CERCLE JACQUES-CARTIER, No 49.

A une assemblée extraordinaire du Cercle Jacques-Cartier, il fut proposé par Henri Schetagne, Adhémar Paré, Henri Robert, secondé par J. Théo. Leclerc, Jos. Blanchard, qu'un vote de condoléance soit offert à la famille de M. Léger à l'occasion du malheur dont elle vient d'être frappé par la mort de M. Léger et que copie de cette présente résolution soit adressée à la famille éplorée ainsi qu'à la revue mensuelle de l'Alliance Nationale.

11 septembre 1897.

ADHÉMAR PARÉ,

Sec.-Arch.

Devant certaines personnes il ne faut pas parler de soi avec trop de modestie; elles seraient trop heureuses de vous prendre au mot.

*
*
*

La naissance n'est un titre à la considération des hommes, qu'autant qu'elle se trouve accompagnée de vertus qui peuvent lui donner un véritable éclat.

Patriotisme

Nous avons droit à notre existence nationale, comme race à part, et malheur à quiconque voudra nous enlever ce droit; mais nous ne devons rien faire pour molester nos frères d'origine ou de croyances étrangères. Nous devons revendiquer nos droits avec fermeté, mais sans agression; nous devons combattre avec énergie tout ce qui tend à détruire notre caractère national, mais nous devons respecter chez les autres les droits que nous réclamons pour nous. La lutte que nous avons à faire est toute pacifique; il ne s'agit plus de combattre des ennemis les armes à la main, mais de rivaliser comme race, avec des frères par l'instruction, le travail et la probité.

HONORÉ MERCIER

NOUVEAUX CERCLES

Cercle.....No 119, a été fondé le 20 septembre à St. Tite, Comté de Champlain, par M. le Dr T. Cypihot.

Revd. M. J. B. Grenier, curé, a été nommé S. P. G.

Officiers élus.—Revd. P. Proulx, curé de St-Séverin, Prés.; M. T. Magnan, Vice-Prés.; Alp. Godin, Sec.-Arch.; Lud. Tourigny, Sec.-Fin.; Geo. Leduc, Trés.; L. N. Auger, Méd.-Exam.; Jules Dandurand, Méd.-Exam. adjoint pour la circonscription de visite de St-Thécle; P. Neault, Com.-Ordon.; H. Duchemin, Int.

Le Cercle Ste-Flore, No 120, a été fondé à Ste-Flore comté de St-Maurice, le 21 septembre dernier par M. le Dr Cypihot.

M. J. O. Richard, M. D. a été nommé Substitut du Président Général, par ce dernier.

Officiers élus : Prés., MM. Alph. Lapointe; Vice-Prés., Eust. Beaupré; Sec.-Arch., Arthur Lavergne; Sec.-Fin., J. H. Desaulniers; Trés., Pierre Beaulieu; Méd.-Exam., J. O. Richard, M. D.; Comm., Alf. Gélinas; Int., Ad. Allard.

Le Cercle St-Lambert No 121, a été institué à St-Lambert, le 26 septembre dernier, par M. L. J. D. Papineau.

M. E. Perras, maire, a été nommé Substitut du Président Général par ce dernier.

Officiers élus : Revd. M. F. X. Rabeau, Prés.; MM. Alexis Boissy, Vice-Prés.; M. Desaulniers, Sec.-Arch.; Nap. Brunelle, Sec.-Fin.; Arth. Pate-naude, Trés.; Merrill Desaulniers, Méd.-Exam.; Isaac Duval, Comm., Horm. Gravel, Int.

Il en est des mauvaises intentions comme des écus; pour les prêter aux autres, il faut les avoir soi-même.—ANDRÉ THEURIET.

PARTIE OFFICIELLE

ÉTAT FINANCIER

Au 31 août 1897

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 juillet 1897.....	\$85,756.99
Produit des Contributions d'août 1897	3,770.30
	<u>\$89,527.29</u>

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	188.52
Par Bénéficiaires de feu O. H. Carrier	1,000.00
Par Frais de placement.....	2.50
Par Remboursement de contributions.....	1.30
Par balance au 31 août 1897....	88,334.97
	<u>\$89,527.29</u>

RÉSUMÉ

Caisse, Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$88,334.97
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	451.87
Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles	853.00
	<u>\$89,639.84</u>

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique (Vaudreuil et Dorion). ..	\$11,400.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires	54,400.00
La Banque Jacques-Cartier.....	13,572.19
Argent en mains.....	215.29
	<u>\$89,587.48</u>

Cercles, etc.—Excédant des déficits sur les surplus de remises effectuées.....	52.36
	<u>\$89,639.84</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er septembre 1897.

Sec.-Gén.

Avis d'Assemblée

CERCLE FABRE No 115, Pointe aux Trembles.

Aux membres du Cercle :

Veillez prendre avis que dorénavant les séances du Cercle auront lieu à la maison d'école du village le dernier mercredi de chaque mois à 7 hrs du soir.

ARSÈNE CHOQUETTE,
Sec.-Arch.

CERCLE RICHELIEU No 102, 280 rue Richmond,
Montréal.

Les réunions de ce Cercle auront lieu, à l'avenir, le 2me et le 4me mercredi de chaque mois.

E. Z. ST-JEAN,
Sec.-Arch.

Accusé de Réception

St-Hyacinthe, 21 septembre 1897.

M. L. J. D. PAPINEAU,

Sec.-Général de l'Alliance Nationale,
Montréal, Qué.

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque de \$1000, en règlement du certificat de dotation No 2604 en faveur des héritiers de feu Albert Handfield. J'ai à vous remercier de la promptitude de ce paiement.

MME H. HANDFIELD.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers et les Trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	Σ	Approuvé par Cercles.
J. H. Desaulniers.	Sec.-Fin.	Ste-Flore.....	120	21 sept. '97
Pierre Beaulieu	Trésorier	" "	21	" "
Art. Patenaude	" "	St.Lambert..	121	26 " "
Nap. Brunel....	Sec.-Fin.	" "	26	" "

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts les confrères dont les noms suivent :

MM. J. M. Marcotte, auprès du Cercle Garneau ; Onés. Veuillet, auprès du Cercle St-Joachim ; Dr J. O. H. Ricard, auprès du Cercle Ste-Flore, et E. Perras, auprès du Cercle St-Lambert.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles :

MM. J. O. H. Ricard, Cercle Ste-Flore ; E. M. Desaulniers, Cercle St-Lambert.

MORTALITÉS

No 33. — J. A. R. HANDFIELD, 25 ans, admis dans le Cercle St-Hyacinthe, No 67, le 31 janvier 1895, est décédé le 13 juillet 1897. Cause : *Péritonite*.

Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1.000.

No 34. — JOSEPH DUGAL, 22 ans, admis dans le Cercle St-Charles, No 10, le 25 septembre 1893, est décédé le 20 juillet 1897. Cause : *Fièvres typhoïdes*.

Bénéficiaires : Diana et Rebecca Dugal, ses sœurs, \$500.

No 36. — URGEL RAINVILLE, 24 ans, admis dans le Cercle Montcalm, No 31, le 3 juin 1894, est décédé le 20 juillet 1897. Cause : *Tuberculose pulmonaire*.

Bénéficiaires : Herminie Jodoin, son épouse, \$500.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. B. A. Martin, 72 St-Pierre ; Prés., J. L. Crelier, 809 St-Jacques ; Vice-Prés., E. Lemire, 367 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 233 St-Antoine ; Comm., A. Legault, 207 Barré ; Int., P. G. Lauzé, 51a William. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Fautoux, 3174 Notre-Dame ; Prés., Alex. Montbriand, 345 Deltale ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 754 Dorchester ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3165 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Desjardins ; Prés., Alexis Dextré ; Sec.-Arch., Jos. Fortier ; Sec.-Fin., Oso. Leduc, Jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., J. B. Lefebvre ; Prés., Adé. Laframboise ; Sec.-Arch., Rémi Déarcy ; Sec.-Fin., Gervais Déarcy ; Méd.-Exm., P. A. Vaiois (Lachine). Réunions, dernier vendredi, école Dorval.

No 5 — CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcil, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 337 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bourse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., M. Perras, 453a Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthillier, 200 Auherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVEUE

S. P. G., Am. Chauré ; prés., Ls. Michaud ; sec.-arch., M. G. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. G. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., M. Martineau, 1385 Ste-Catherine ; Prés., J. E. Clément, 504 Cadieux ; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 37 Roy ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette ; prés., J. B. Meloche ; sec.-arch., Z. St-Pierre ; sec.-fin., T. St-Pierre ; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbeil, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateauguay; Sec.-Fin., Cha. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Sec.-Arch., J. E. Ferras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3307 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst, Parc Logan; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 307 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., Horm. Brunette; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcie; Méd.-Exm., F. H. Daigault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Côteau, Co Soulanges

S. P. G., Rvd. J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. B. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., A. H. Beaudieu; Prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., R. H. Beaulieu; sec.-fin., J. N. E. Gilmus; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard l'Anglais; Sec.-Arch., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoin, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 365 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard et P. V. Faucher, 2e de l'Église et 322 rue St-Jean. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoin, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Mollere; prés., Rvd. J. M. Rémillard; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., Victor Bourgeau. Assemblées, dernier dimanche, à l'École du Village.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., C. H. Langlois; Prés. Jos. Thibaudeau; Sec.-arch., E. Charrelier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 7 1/2 hrs p. m., 215 rue Wellington.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavaller. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHÉLAGA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 168 Désery; Sec.-Arch., C. Dignard, 31 Hudson; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Désery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. I. Briten; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arch. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., W. Dugas; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Arthabaska

1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon. Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., A. P. Nadeau; Prés., Nap. Boisclair; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, N. P.; Méd. Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Côteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap. St-Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, 5ème dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., Th. Préfontaine, jr; Sec.-arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Ev. Desparois; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECŒUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais; Méd.-Exm., C. C. Tétrauit. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm

S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enrôlement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G. et Méd.-Exm., L. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Fin., Wm Lefebvre; Sec.-Arch. et Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Dufresne; prés., Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Leflis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 87a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Chourier; prés., Jos. Lambert, 357 Berri; sec.-arch., Alp. Laurin, 471 St-Hubert; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 302 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prudhomme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., L. H. Kéroack; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Adgémire Bédelle; prés., A. J. Allaire; sec.-arch., D. Gauthier; sec.-fin., L. D. T. Vanasse; méd.-exam., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de l'Alliance Nationale, rue des Seigneurs.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

S. P. G., J. M. Fournier, 146 Lagauchetière; prés., Louis Courtois, 112 Maisonneuve; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 21ème et 41ème mercredi, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay

S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., Clém. Marcell; Sec.-arch., M. Dérome; Sec.-Fin., Truf. Hébert; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil

S. P. G., Révd M. O. Dufault; Prés., J. Courville; Sec.-Arch., D. Ménard; Sec.-Fin., J. St-Denis; Méd.-Exm., H. Cholette, M. D., M. P. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.